



Cercle du Silence du 19 septembre 2024

Etranger, Etrangère, sois plus irréprochable qu'aucun citoyen français ne l'est !

Qualifiée d'"inhumaine" et "d'arbitraire" par les militants des Droits Humains, la loi immigration a été définitivement adoptée par le Parlement en décembre 2023 et promulguée le 26 janvier 2024.

Des décrets d'application de cette loi ont été publiés au Journal Officiel entre le 2 et le 16 juillet, juste avant la démission du gouvernement et près de six mois après la promulgation de cette loi controversée.

Ces décrets ont des conséquences concrètes et dévastatrices pour l'accès aux droits des personnes exilées et vont leur rendre la vie impossible.

Quelques exemples :

✚ Jusqu'à présent, avant la remise du premier titre de séjour, il était nécessaire de signer un « contrat d'intégration républicaine », engageant à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République ; une formation civique et linguistique était proposée.

Désormais, pour demander ou renouveler un titre de séjour, les personnes auront l'obligation de signer « un contrat d'engagement à respecter les principes de la République ». Le décret détaille ainsi les engagements auxquels tout étranger devra souscrire à plusieurs reprises durant sa vie en France : *respect de la liberté individuelle, de l'égalité, de la dignité, de la laïcité, ... et jusqu'à l'intégrité territoriale du pays*. Pourquoi ajouter tant de détails ? N'est-ce pas une façon de stigmatiser les étrangers alors que ces principes concernent tous les citoyens sans distinction ?

✚ Un autre décret renforce l'amende administrative sanctionnant les employeurs faisant travailler des étrangers non autorisés alors que

pour espérer une régularisation par le travail, l'étranger doit prouver qu'il a travaillé durant plusieurs mois ? Comment survivre et espérer s'insérer légalement en France ?

✚ Le nombre de pointages quotidiens dans le cadre des "assignations à résidence aux fins d'exécution de la décision d'éloignement" est revu à la hausse !

Tous ces textes reposent sur une vision négative des personnes exilées.

S. a eu une OQTF ! (Obligation de Quitter le Territoire Français)

Ses amis lui demandent : **"Mais qu'est-ce que tu as fait ?"**

S : "J'ai simplement demandé un titre de séjour..."

***Affaiblir le respect des Droits Fondamentaux des personnes
participe à une déshumanisation croissante de notre société.
Les étrangers ne sont pas un risque, ils sont une chance !***

Prochain Cercle de Silence le jeudi 17 octobre à 18h Cours St-Louis

REJOIGNEZ-NOUS !

***Maintenant et chaque 3^{ème} jeudi du mois
de 18h à 18h 30 à l'angle Cours St Louis/Canebière***

FORMONS LE CERCLE DE SILENCE !

Pourquoi un Cercle ? Pourquoi en Silence ?

En union avec les autres cercles de silence, ce cercle nous unit dans le **refus d'une politique d'exclusion et d'enfermement** des personnes sans titre de séjour.

Notre silence est à la fois :

- ✓ **un soutien** à ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne,
- ✓ **un engagement** à éveiller et réveiller nos consciences sur les mesures indignes prises à l'égard des migrants, mesures qui transforment la France en forteresse, en opposition au principe républicain de **Fraternité**.

Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Pacte Civique, l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) et tous ceux qui se joignent à nous.

Lien Cercle de Silence Wikipédia <https://w.wiki/9U8C>